

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

Le Loyd autrichien, journal de Trieste, contient l'extrait suivant des ordres du jour d'Ibrahim datés du 28, 29 et 30 mai :

Dans le district d'Orrur, Hafiz-pacha a occupé 14 villages. Il a distribué aux habitants des armes et des munitions, convoqué les plus âgés, et leur a fait présent des pelisses d'honneur. Il a donné l'ordre à ses troupes de faire feu sur les soldats égyptiens partout où on les rencontrerait, et de les faire prisonniers. Le chef du district fut mené devant lui, il lui fit cadeau d'une montre d'or. De retour dans le village, il se souleva contre les troupes égyptiennes. Ensuite il a réuni les hommes de trois ou quatre districts, les a armés, et pourvus des munitions nécessaires.

Le même journal donne des détails sur les préparatifs de guerre faits en Egypte. Toutes les troupes disponibles sont envoyées à Alexandrie, et y sont embarquées pour la Syrie. Quelques jours auparavant deux régiments d'infanterie étaient arrivés de Damiette et Rosette. Le 4, il en était arrivé un autre du Caire avec deux escadrons de cavalerie, et il furent aussi embarqués. Un quatrième, venant de la Haute Egypte était attendu le 7 ou le 8, ainsi que toutes les troupes régulières se trouvant en Egypte. De manière que l'Egypte entière sera, pour ainsi dire, sans troupes. De Tura, près du Caire, presque tous les canons, et l'artillerie prête à partir, se sont dirigés vers la Syrie par le désert. Des contrats ont été passés avec les chefs Bédouins pour réunir de la cavalerie irrégulière, et comme on les paie d'avance, ils en ont déjà mis en mouvement pour la Syrie, 4000, des environs du Caire à la mer Rouge, et 2000, du désert à Alexandrie, 6000 autres partiront aussi pour la même destination.

On fait venir de Candie tous les Arnauts qui s'y trouvent, au nombre de 800, et environ 4000 tures candiotés, pour les engager dans les corps irréguliers. Tous sont dirigés vers la Syrie. La même activité règne dans l'Arabie du Nord. Tous les Maggribis, ainsi qu'environ 7000 Bédouins de plusieurs tribus rejoignent Kurschid pacha, ou se rendent à Damas.

On croit que les Arabes de Harb, qui habitent entre Médine et la Mecque, et qui étaient jusqu'ici constamment en guerre avec Méhémet-Ali, sont résolus à prendre également les armes en sa faveur; le bruit s'était répandu parmi eux qu'on allait marcher sur Stamboul (Constantinople) dont les trésors exaltent au dernier point leur imagination. On s'est aussi mis en rapport avec les Bédouins de Petra et déjà des troupes considérables de ces peuplades sont en marche par le désert, pour se rendre sur le théâtre de la guerre.

En Syrie, nonobstant le soulèvement contre Ibrahim, tout est tranquille. Les promesses qu'il fit dernièrement aux Druses, les sommes considérables, qu'il leur fit distribuer, et l'espoir du pillage les ont, à ce qu'il paraît, convertis entièrement à sa cause. Il n'y a que les Anases qui soient douteux. Ils attendent de quel côté sera la victoire.

Ibrahim s'est assuré de l'armée en lui faisant payer une année entière de solde. Les soldats, parmi lesquels il s'est rendu très-populaire par la manière dont il vit avec eux et partage leurs fatigues et leurs privations, ont reçu de lui la promesse, que tout ce qu'ils prendraient sur l'ennemi seraient pour eux.

Bref, rien n'est négligé pour mettre toutes les tribus du côté de Méhémet-Ali dans ce combat décisif. Argent, promesses, espérances, insinuations de toute nature, ça et là exaltation du fanatisme, tout coopère et se met en mouvement dans le seul but de ne pas laisser tomber le pacha d'Egypte.

Dans une proclamation à l'armée Ibrahim dit que le sultan demande un immense tribut de l'Egypte et de la Syrie. S'il était payé, ces pays seraient à tout jamais ruinés, Ibrahim en combat donc pour leur bonheur présent et futur qui serait entière-

ment détruit si le sultan se mettait de nouveau en possession du territoire.

On ne sait rien de positif sur la force de l'armée turque qui a fait invasion en Syrie. On ne sait rien non plus de sa situation ni des moyens adoptés pour assurer sa retraite en cas d'échec. On avait commencé de jeter des ponts sur l'Euphrate, mais cette rivière s'étant grossie, ils ont été détruits.

En Mésopotamie, notamment près de Bagdad, le Tigre est sorti de son lit et a causé de grands ravages. Plusieurs caravanes ont disparu sous les eaux, et une grande partie des magasins élevés pour le service de l'armée turque ont été détruits.

— On écrit de Constantinople, le 29 juin :

Le manifeste contre Méhémet-Ali a paru et porte la date du 8. Par ce manifeste, Méhémet-Ali et Ibrahim pacha sont dépouillés de tous les emplois et dignités dont ils étaient jusqu'à présent revêtus, et le commandant en chef de l'armée turque, Hafiz pacha, est nommé au gouvernement de l'Egypte en remplacement de Méhémet-Ali. (G. de Cologne.)

ANGLETERRE. — Londres, le 29 juin.

Le ministre belge a travaillé hier au bureau des affaires étrangères.

Un grand nombre de membres de la chambre des pairs s'est réuni hier chez le duc de Wellington, et les pairs présents sont unanimement tombés d'accord qu'ils voteraient contre le premier article du bill relatif aux affaires de la Jamaïque, que le ministre a proposé.

— On s'est trouvé quelque peu désappointé ce matin dans la cité en voyant que la Gazette d'hier n'a pas publié le rapport mensuel accoutumé des engagements, etc., de la banque d'Angleterre. Nous croyons que c'est la première fois que cette omission a lieu, et cet événement, dans ce moment surtout, est propre à soulever des soupçons, parce que bien des personnes ne manqueraient pas de s'imaginer que les rapports sont tellement mauvais qu'ils ne peuvent être livrés à la publicité. (Globe.)

FRANCE. — Paris, le 30 juin

La chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion sur la question d'Orient, à propos du crédit de dix millions demandé pour des armemens maritimes.

La discussion de ce projet avait attiré aujourd'hui à la Chambre des députés un concours de personnages marquants. Les tribunes publiques et celles qui sont réservées étaient toutes occupées, on y remarquait plusieurs diplomates étrangers et notamment l'ambassadeur de Turquie.

— Le conseil de guerre de Perpignan, après avoir consacré plusieurs audiences à l'affaire du général de Brossard, condamné une première fois comme coupable de concussion, a prononcé son acquittement à la majorité de 5 voix contre 2.

— M. Raoul-Rochette a été nommé hier secrétaire de l'académie des beaux-arts, en remplacement de M. Quatremère de Quincy, qui a donné sa démission.

— Ce n'est point le général P. Rapatel qui est mort, c'est son frère, le baron Auguste Rapatel, maréchal-de-camp en disponibilité à Rennes.

Le lieutenant-général Rapatel est encore convalescent d'une grave maladie, contractée en Afrique; malgré cela, il inspectera cette année plusieurs régiments dans l'Ouest de la France. (Courrier français.)

— On écrit de Valparaiso, en date du 23 mars dernier :

« On est ici en grande réjouissance pour toutes les bonnes nouvelles du théâtre de la guerre. Une révolution a éclaté contre le général Santa-Cruz, en Bolivie; c'est maintenant un homme perdu, et ce qu'il a de mieux à faire, c'est de s'embar-

quer au plutôt. Il est donc probable que nous aurons prochainement la paix.

» P.S. du 26. La guerre avec le Pérou est finie, Santa-Cruz, abandonné de tout le monde, a réussi avec peine à s'embarquer sur la corvette anglaise Samarang. Le commandant de ce navire a été obligé de faire débarquer 100 hommes pour le protéger. »

COUR DES PAIRS.

Audience du 1er juillet.

La cour a continué aujourd'hui l'audition des témoins. On remarque très-peu de monde dans les tribunes; et, malgré les bruits sinistres que l'on avait répandus, la plus parfaite tranquillité règne aux abords du Luxembourg. Trois nouveaux accusés ont été interrogés aujourd'hui; ce sont les nommés Rou-dil, Guilbert et Mialon. L'interrogatoire de ce dernier, qui est un ancien repris de justice, a offert le plus vif intérêt.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 1er juillet : Le Staats Courant publie aujourd'hui un avis de S. Exc. le ministre des finances, sous la date du 25 juin, portant à la connaissance du public que, à compter de ce jour, 1er juillet, les lettres expédiées des Pays-Bas en Belgique ne seront plus soumises à l'obligation de l'affranchissement jusqu'à la frontière. L'affranchissement sera dorénavant facultatif, mais, si l'on s'y décide, il devra se faire jusqu'à l'endroit de la destination des lettres.

— Les canonnières n° 74 et 76 ont quitté, le 26 juin, les stations du Capitalendam et du fort Maurice. Dans les journées des 24 et 25 les mineurs belges avaient fait sauter le fort dit de blaauwe Shuis, et ils ont mis garnison dans un nouveau fort élevé du côté de Bouchaute.

S. M. a décidé ces jours derniers que le pavillon belge pourra être admis à l'avenir dans les possessions néerlandaises d'outre-mer. (Avonabode.)

— On écrit de La Haye, 29 juin : D'après des on dit, M. le baron Van Doorn, secrétaire d'Etat, ancien gouverneur de la Flandre orientale et ministre des affaires extérieures, sera nommé gouverneur-général des Indes, la mission de M. de Eerens n'étant que pour cinq années, qui seront bientôt écoulées.

La nomination de M. Mazel, comme notre chargé d'affaires à Bruxelles, paraît se confirmer.

BELGIQUE. — Bruxelles le 2 juillet.

Hier, le roi a travaillé successivement avec le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères et avec le ministre de la justice.

S. M. a reçu le général Hurel, chef de l'état-major-général.

— C'est hier lundi qu'a commencé le nouveau service des convois du chemin de fer pour la période d'été. Il est à remarquer, pour les convois de 2me. classe seulement, qu'entre les stations intermédiaires indiqués au tableau, les convois s'arrêtent également aux villages dont les chemins traversent le rail-way; par exemple, le convoi entre Vilvorde et Malines s'arrête à Sempst et Eppegem.

— Les pommes de terre et les autres denrées de consommation continuent à renchérir à Bruxelles, de manière à éveiller la sollicitude de l'administration locale. Les bruits qui en sont la suite ont déjà donné lieu, ce matin, à quelque tumulte dans nos marchés.

Si nous ne nous trompons, il existe des dispositions qui empêchent de vendre des denrées de consommation autre part que dans les marchés, il paraît que ce serait le moment de les faire observer plus rigoureusement.

Feuilleton.

LES AILES D'ICARE.

XV.

(Suite. — V. nos Nos des 27, 28, 29, 30 et 31 mai, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11 juin.

1er et 2 juillet.)

Les stoïciens, il n'y en a guère, mettent leur amour-propre à supporter avec constance l'adversité; les hommes intelligents vont plus loin et cherchent à utiliser le malheur même; Deslandes, qui se piquait d'esprit plus que de philosophie, avait pour principal sujet de méditation depuis quelques jours le profit qu'il attendait de sa blessure; à mesure que ses douleurs s'étaient tempérées, sa pensée dérivée du cilice qu'une sensation cuisante impose toujours aux âmes les plus vivaces, avait enfoncé le doigt qu'il n'avait plus; comme à minuit une sorcière se fait un cheval de son balai; mais au lieu d'aller au sabbat, l'imagination du substitut s'élevait vers ces régions non moins ardues où siège, avec ou sans pied fourchu, les puissances de la terre, et dont sa main mutilée devait, pensait-il, lui aplanir le chemin.

— Maintenant que je me suis battu pour Isaura, elle est à moi, se disait-il avec une fatuité martiale; rancune, orgueil, prudence, dévotion, il n'est rien en elle qui puisse résister désormais à l'ascendant décisif que doit me donner ma blessure, si j'en sais tirer parti. Toutes les femmes, celles-là mêmes qui n'en conviennent pas, ont un faible pour les aventures, et se laissent éblouir par le moindre reflet des méurs chevaleresques. Grâce à ce duel, qui, ainsi que tous les autres malheurs, à son bon côté, m'a vu devenu tout à fait un héros de roman; pourquoi ne jouirais-je pas des prérogatives du métier, qui sont de plaire, de séduire et de triompher?

Quoi qu'en se parlant de la sorte, Deslandes affectait une ironie dirigée contre lui-même, au fond il croyait fermement au prestige de sa blessure, et il était décidé à s'en servir sans scrupule pour dompter les caprices et les rigueurs de Mme. Piard. Les paroles de M. de Loiselay l'inquiétèrent sans le décourager. Il ne s'arrêta pas un seul instant à l'idée d'une défaite irréparable, mais il prévint un combat à livrer, et s'y préparant aussitôt, il ne négligea aucun moyen d'assurer sa victoire. Après avoir donné à sa toilette les soins les plus minutieux, il se contempla une dernière fois dans la glace, et ne put s'empêcher d'être assez content de sa personne; il se trouva une physionomie plus attrayante encore qu'à l'ordinaire; son teint pâle et ses yeux cernés, grâce à l'insouciance et à la souffrance, lui parurent d'une séduction capitale; enfin l'héroïque prestance du bras qu'il portait en écharpe le reconcilia presque entièrement avec les tortures qu'il venait de subir. En lui-même il fut forcé de convenir qu'à moins d'être une tigresse, aucune

femme ne devait rester insensible en face d'un homme si intéressant. Ce juste sentiment de son mérite personnel acheva de lui rendre l'assurance qu'avait ébranlée la déclaration du vieil émigré.

Au moment de sortir pour aller chez Mme. Piard, le substitut fut arrêté par une réflexion soudaine que lui inspira la vue du tiroir presque vide où il chercha de l'argent.

— C'est à peine, pensa-t-il, si le me reste de quoi payer mon chirurgien. Avant tout, il est indispensable que je voie Blondeau; d'ailleurs une heure n'est pas sonnée, et il est encore trop matin pour me présenter chez Isaura!

Deslandes envoya chercher un fiacre et se fit conduire à l'arue Godot-Mauroy; en entrant dans la maison où demeurait Blondeau, il aperçut sous la porte cochère une de ces grandes voitures vulgairement nommées tapisseries, dont on se sert pour les déménagements; et jetant machinalement les yeux sur les meubles qu'y plaçaient plusieurs portefaix, il reconnut les fauteuils du salon de son ami.

— J'arrive à temps, pensa-t-il; le voilà qui déménage; et s'il a l'intention de m'éviter, j'aurais peut-être eu de la peine à découvrir sa nouvelle demeure.

Il monta l'escalier et entendit alors une bruyante rumeur qui venait du troisième étage; il pressa le pas et arriva bientôt à l'appartement de Blondeau, où l'attendait une scène imprévue qui, de surprise, le fit s'arrêter sur le seuil de la porte. A travers plusieurs ouvriers occupés à décrocher les tentures et à transporter les meubles, discutaient, gesticulaient, maugréaient, criaient et blasphémaient une demi-douzaine d'individus qui se mettaient sous le nez, les uns aux autres, avec une pantomime fort véhémente, des carrés de papier où l'on apercevait autant de chiffres que de mots. Le centre de ce groupe turbulent était occupé par un gros homme d'une cinquantaine d'années qui lui-même tenait à la main plusieurs feuilles plus ou moins timbrées, à l'aide desquels il repoussait victorieusement les attaques dont il était l'objet.

— Qu'avez-vous à réclamer? disait-il d'une voix de basse-taille qui lui eût fait honneur au lutrin. Vous dois-je quelque chose? Ne suis-je pas florissant comme vous? Pour savoir mes meubles, ne m'a-t-il pas fallu payer le terrain courant au propriétaire? sans compter la perte que j'éprouve. Un mobilier établi depuis six mois, pas davantage! Le voilà frais! Regardez si ça ne fait pas dresser les cheveux de la tête! continua-t-il en montrant sur le damas des rideaux et sur le divan les taches et les brûlures qui avaient faites à l'envi les cigares et le punch.

— Il y aura du déchet, je nedis pas non, interrompit de sa voix criarde M. Bigarré qui figurait au premier rang dans cette émeute de créanciers; mais qu'est-ce que cela auprès d'un mémoire de 1850 fr. pour argenterie livrée à ce va-nu-pieds et dont je ne toucherai peut-être jamais un sou! M'a-t-il trompé ce gueux-là!

— Et moi donc s'écria Mme. Tavernier en brandissant avec indignation son cabas vide; pour des richards comme vous quelques cents francs de plus ou de moins ne sont pas une affaire; mais, moi une pauvre vieille

femme obligée de gagner sa vie! Dire que j'ai retiré cinquante francs de ma pauvre caisse d'épargne pour les lui prêter à ce rince-maison! Si l'on m'écoutait, tous ceux qui lui doit emporteraient d'ici quelque chose. Pourquoi donc est-ce que le tapissier aurait tout et les autres rien?

— C'est vrai, elle a raison, dirent en chœur plusieurs des assistants.

— La veuille, allez donc voir dans la cour si j'y suis, s'écria le créancier privilégié qui regarda son entourage de l'air dont un chien rongeur un os épie ceux de ses confrères qui menacent son repas. Et vous, messieurs, reprit-il, quand vous crierez jusqu'à demain, à quoi cela vous mènera-t-il? Cet appartement est loué en mon nom; voilà mon bail en règle; je suis ici chez moi, et, s'il me plaît de déménager, cela ne regarde personne.

— Gnut! fit, en étendant brusquement les deux bras, Mme. Tavernier qui venait d'apercevoir Deslandes sur le seuil de la porte.

La vieille fourra la tête au plus épais du groupe, roula de droite et de gauche ses yeux louches, et posait les deux mains sur la large bouche de M. Bigarré qui l'aurait pour reprendre la parole :

— Paix donc! reprit-elle d'une voix mystérieuse. Silence et motus! Vous voyez bien ce monsieur qui arrive? C'est un ami de M. Gustan, un homme immensément riche qui lui a apporté, il n'y a pas deux mois, gros comme moi de billet de banque... Je les ai vus. Je parie que le cher homme vient ici pour tout payer.

Tous les yeux se portèrent vers le substitut; qui, ne pouvant parvenir à s'expliquer la scène dont il était témoin, demeurait immobile à l'entrée du salon. Tout à coup, par un mouvement simultané semblable au premier élan des chevaux d'une course quand a sonné le départ, le groupe entier se précipita vers Deslandes, qui, en reculant d'étonnement, faillit tomber à la renverse. Les prétentions rivales des créanciers éclatèrent en même temps en réclamations confuses et assourdissantes.

— Monsieur, voilà plus d'un an que j'attends le paiement de mon mémoire, s'écriait l'un d'eux, en qui l'on reconnaissait facilement un tailleur à la physionomie arquée qu'avait donnée à ses jambes l'habitude d'être assis à la turque.

— Monsieur, un père de famille, cinq enfants, des malheurs, disait d'un air piteux un bottier qui depuis la même époque chausssait Blondeau à crédit.

— Mon bon monsieur, c'est moi qui ai apporté à déjeuner l'autre fois; vous vous le rappelez bien? Je me recommande à votre chère bienveillance, ainsi parlait d'une voix lamentable Mme. Tavernier.

— Monsieur, criaient M. Bigarré, qui à lui seul faisait plus de bruit que tous les autres, permettez-moi de réclamer un instant votre attention; s'il est une créance qui mérite de l'intérêt et de la faveur, j'ose prétendre que c'est la mienne. Vous vous en convaincrez facilement, si vous voulez bien jeter un seul regard sur ce papier.

— Ah ça! cinq cent mille diables que vous êtes, s'écria à son tour Deslandes en faisant voler d'un revers de main au milieu du salon le mémoire que l'orfèvre lui mettait sous le nez, quelle comédie est ceci? qui êtes-vous? qui

Il est à espérer, d'un autre côté, que l'arrivée de denrées de localités éloignées de la capitale, rendue facile par la multiplicité des convois du chemin de fer, dont le nombre augmente, dès ce jour, produira une baisse, si désirable pour la classe ouvrière.

L'administration des archives du royaume vient de faire l'acquisition d'un manuscrit fort précieux: il contient les correspondances originales des ambassadeurs de Philippe II qui négocierent le traité de Chateau-Cambresis, conclu avec la France en 1559; ces ambassadeurs étaient les hommes les plus illustres de l'Espagne et des Pays-Bas: le duc d'Albe, Guillaume de Nassau, prince d'Orange; Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras, et Ruy-Gomez de Silva, comte de Melito, depuis prince d'Eboli. Leurs lettres sont adressées au roi, qui se trouvait à cette époque aux Pays-Bas, et au duc Emmanuel-Philibert de Savoie, gouverneur-général de ces provinces depuis la reine Marie; les minutes des réponses du roi et du duc y sont jointes. Ce monument avait été soustrait des archives de l'état à une époque fort reculée, car il n'en est pas fait mention dans les inventaires rédigés, il y a un siècle: il est heureux que l'administration soit parvenue à l'y réintégrer; c'est à Paris qu'il se trouvait. Remarquons à cette occasion, que, depuis quelques années, nos archives se sont accrues d'une foule de documents d'un grand intérêt pour notre histoire; d'heureuses acquisitions dans le pays et à l'étranger, des échanges avantageux, sont venues ajouter aux richesses considérables qu'elles possèdent déjà. La sollicitude du gouvernement pour l'accroissement de nos collections littéraires a puissamment secondé à cet égard le zèle du directeur de ce dépôt national.

LIÈGE, LE 3 JUILLET.

CHEMIN DE FER PROJETÉ.

Nous avons, dans notre numéro de samedi, établi la fausseté de la nouvelle donnée, par un journal de cette ville, de la suspension complète des travaux du chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à la frontière belge; voici ce qu'en dit à son tour la Gazette d'Aix-la-Chapelle:

« Aix-la-Chapelle, 29 juin.

Un journal de Liège prétend que les travaux du chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à la frontière belge ont été entièrement suspendus, à cause des tergiversations de la Belgique à mettre en adjudication la ligne de Liège à la frontière de Prusse, et qu'au lieu de la faire aboutir à la frontière belge, on veut le diriger d'Aix-la-Chapelle sur Maestricht pour le mettre en communication avec le canal de Bois-le-Duc. Ces deux assertions sont fausses. Les travaux sur la section d'ici à la frontière belge n'ont pas été suspendus un seul moment; ils sont poussés avec moins d'activité que ceux sur les sections d'ici à Cologne, parce qu'en effet il est de l'intérêt général que ces dernières soient achevées avant les autres, plutôt que d'en retarder l'ouverture pour achever la ligne jusqu'à la frontière qui ne peut avoir aucune utilité aussi longtemps que la Belgique n'aura pas de son côté achevé sa ligne. C'est donc avec justice qu'on se plaint dans la province de Liège de la lenteur avec laquelle le gouvernement belge procède et de ce qu'il laisse les ingénieurs gaspiller le temps à se disputer sur les divers systèmes sans que les choses avancent d'un pas. Notre section ne se fera pas attendre, aussitôt que celle de Verviers à la frontière de Prusse sera achevée.

Ainsi la Gazette dit, comme nous, que les travaux sur cette section ne sont pas interrompus, mais qu'ils sont poussés avec moins d'activité, par suite du retard apporté à la confection de la partie belge d'Ans à la frontière. La mise en adjudication de la section de Liège à Chaudfontaine, que nous avons annoncée avant-hier, a enfin prouvé que le gouvernement belge ne perdait pas de vue la route qui reste encore à créer. D'ailleurs, des renseignements, que nous tenons de source certaine, nous mettent à même d'assurer qu'il existe d'autres causes de ralentissement des travaux. La société anonyme concessionnaire du chemin de Cologne à la frontière, a bien émis toutes ses actions; mais une partie seulement des versements ont été faits; et, comme deux maisons de Cologne en ont pour plusieurs millions, elles cherchent à les placer en partie avant de laisser faire un nouvel appel de fonds.

Elles ont fait à cet effet des ouvertures auprès de notre gouvernement. Le ministre, tout en reconnaissant l'utilité d'une intervention n'a pu prendre sur lui la décision d'une affaire de cette importance; ajoutez à cela les nombreux embarras que lui ont procurés les affaires politiques, et aussi la crainte de ne pas obtenir le concours des chambres, et vous aurez les motifs du retard que souffre sa détermination.

D'un autre côté les hollandais ont cherché à nous évincer: ils ont fait des propositions avantageuses qu'ils subordonnent à l'abandon de la section d'Aix vers la frontière belge, et à la direction du rail-way vers Maestricht.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons assurer qu'aucune décision n'a été prise à cet égard, et que le ralentissement des travaux d'Aix à la frontière a eu pour cause d'un côté le désir d'employer tous les fonds disponibles à la partie de Cologne à Aix-la-Chapelle, de l'autre les nombreux retards qu'a éprouvés la mise en adjudication des sections belges. Espérons, cependant, que les difficultés s'aplaniront, et que l'on travaillera à l'avenir avec d'autant plus d'activité.

La Gazette d'Augsbourg confirme la nouvelle du commencement des hostilités entre les troupes turques et égyptiennes, et le remplacement de Mehemet-Ali en qualité de pacha d'Egypte par Hafiz pacha. Ce journal ajoute, en date de Constantinople, 12 juin, que c'est le 27 qu'a eu lieu le premier choc. L'avant-garde d'Ibrahim s'est retirée en combattant vaillamment. Alors Ibrahim se porta en avant et abandonna ainsi le projet d'attendre l'ennemi à Alep. Il paraît que le corps égyptien d'Arabie est entré à Bassora. Le sultan est furieux; il a déclaré rebelles Mehemet-Ali et son fils Ibrahim. Sa flotte a mis à la voile. Les masques tomberont. Lord Ponsomby voit que le moment de tergiverser est passé, et qu'il faut agir. On voudrait en venir à une décision avec le vieux Mehemet-Ali qui se pose entre Malte et les Indes orientales.

L'amiral Roussin est fort embarrassé en sa qualité de représentant d'une puissance qui est en quelque sorte la protectrice de l'Egypte.

Le capitain-pacha a le commandement supérieur de la flotte. Il a à ses côtés le capitaine anglais, Walker, qui jouit de toute la confiance du sultan. Un courrier est allé annoncer à Hafiz-pacha que la flotte avait fait voile, lui remettre le Nischan, et l'informer que le sultan l'avait nommé séraskier de tout l'Orient turc. Hafiz-pacha a l'ordre d'attaquer l'armée égyptienne aussitôt que la flotte sera arrivée sur les côtes de Syrie, et aura débarqué les troupes de terre. S'il réussit à la mettre en déroute, le sultan lui réserve la plus haute marque de reconnaissance qu'il puisse lui donner. Il est cependant à craindre qu'il n'en soit pas ainsi, attendu que l'armée égyptienne surpasse de beaucoup l'armée ottomane en nombre et en discipline militaire et est mieux commandée. Hafiz-Pacha est courageux, mais à se bornent toutes ses qualités militaires.

Il n'a presque aucune notion de l'art militaire. Son armée compte à peine 60,000 hommes, en y comprenant les corps irréguliers. Ibrahim seul a 54,000 hommes sous son commandement, avec plus de 100 pièces de canon. Il n'y a que les sympathies qu'il espère rencontrer parmi les habitants de la Syrie qui puissent leur promettre quelque succès.

Le journal de Trieste, le Lloyd autrichien, donne des détails sur l'invasion des 14 villages de Syrie par les troupes turques. Hafiz-pacha a distribué partout des armes aux habitants. Des officiers supérieurs turcs sous ses ordres négocient avec les Kurdes, et font accroire partout qu'une armée turque formidable se porte sur Kurluck-Bogaz, qu'un corps de même force marche vers la Syrie par Nyde, et qu'onze régiments marchent en tête des Kurdes, etc. On cherche à insurrectionner le peuple, ce qui a déjà eu lieu à Antap. Deux courriers de Magiun Bey ont apporté la nouvelle que 5 escadrons de sa cavalerie arabe inférieurs en nombre aux turcs avaient été attaqués et culbutés.

Aussitôt qu'Ibrahim eut appris ces nouvelles, il se porta en avant avec 7 régiments de cavalerie et 12 batteries, et il est déjà arrivé à Felhair d'où il manda qu'il a ordonné à Soliman pacha de le suivre avec le gros de son armée.

A ces nouvelles d'Alexandrie du 6 juin, la G. d'Augsbourg en ajoute de la même date, où il est dit, que dans tous les villages où les turcs ont paru, on a déposé les autorités et levé de fortes contributions. Comme il y eut aussi des pillages, les habitants, qui avaient désiré jusque là être délivrés du joug d'Ibrahim, ont fui dans l'intérieur et implorèrent le secours d'Ibrahim.

La légation de Berlin est le poste diplomatique qu'il est question de confier à M. Nothomb.

La mission de M. Lebeau à Francfort sera de quatre mois. Les bruits répandus sur un remaniement ministériel, prennent de la consistance. (Observateur.)

On écrit de La Haye, le 1er juillet:

« La seconde chambre des états-généraux vient d'être convoquée pour le 18 de ce mois. Plusieurs communications, touchant les affaires politiques, lui seront faites. »

me voulez-vous? pour qui me prenez-vous? Je viens voir M. de Gustan. Que faites-vous chez lui, et pourquoi n'y est-il pas?

— Ignorez-vous, monsieur, que le susdit Gustan est depuis plusieurs jours en prison pour dettes? répondit d'un air surpris le tapissier.

— En prison pour dettes! répéta Deslandes avec émotion. Où cela, à Ste-Pélagie?

— Rue de Clichy, dit le tailleur.

Sans en demander davantage le substitut se précipita hors du salon.

— Monsieur, écoutez-moi, s'écrièrent sur tous les tons les créanciers désappointés qui le poursuivirent sur l'escalier.

— Ça va-t-il finir? leur dit Deslandes en se retournant avec colère, que demandez-vous?

— On nous a dit que vous vouliez payer les dettes de votre ami, répondit d'un ton pathétique monsieur Bigarré. Ce serait un noble trait, monsieur, un trait digne d'un homme d'honneur, comme vous l'êtes sans aucun doute.

Le substitut sourit avec amertume.

— Je paierai les dettes de mon ami... dit-il en appuyant ironiquement sur chaque mot, aussitôt que mon ami aura remboursé dix-huit mille francs qu'il me doit et que je vais lui demander. Je vous conseille de prendre patience jusqu'à mon retour.

A ces mots, Deslandes reprit sa course, en dépit d'une clameur générale; il descendit l'escalier tout d'un trait, s'élança dans le fiacre et cria au cocher d'une voix brusque:

— A la maison de détention de la rue du Clichy!

Peu de mois suffirent pour raconter la catastrophe qui avait précipité Blondeau de Gustan dans l'asile philanthropique qu'ouvre aux débiteurs insolubles l'hospitalité de leurs créanciers. Le jour même du duel, l'ami du substitut, pour se remettre des émotions qu'il venait d'éprouver, n'avait rien imaginé de mieux que d'aller livrer sur le tapis vert un nouveau combat dont, par une superstition de joueur, il attendait un résultat merveilleux.

— Après le magnifique coup de pistolet que je viens de tirer, s'était-il dit, il est impossible que je ne sois pas en veine; qui sait? je me sens capable de faire sauter la banque.

Ce ne fut pas la banque qui sauta, ce fut la fameuse martingale de Blondeau; après une lutte prolongée jusqu'au soir, le joueur vaincu et désespéré fut obligé de battre en retraite, les poches vides ainsi que l'estomac, mais ne sentant la faim que dans sa bourse. Conformément au proverbe qui affirme qu'un malheur ne vient jamais seul, en rentrant dans son appartement il y trouva la signification avec commandement d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de la Seine, et prononçant la contrainte par corps contre le sieur Blondeau de Gustan, à propos d'une certaine lettre de change souscrite par celui et affligée d'un protêt, le jour de l'échéance. A la vue de ce papier comminatoire, le joueur malheureux se prit les cheveux aux deux mains.

— Que vingt-cinq millions de triples tonnerres, s'écria-t-il, bombardent

les banquiers, les créanciers et toutes les autres byènes de même espèce! Je ne me la rappellerai plus, cette satanique lettre de change! Ce matin, j'aurais pu la payer, mais maintenant que cette rouge infernale m'a saigné à blanc, comment sortir de ce guépier?

Pour aller jouer, Blondeau avait pris sur lui tout ce qu'il possédait; et, comme on l'a vu, cette imitation libre des paroles de Simonide ne lui avait pas réussi. Quoiqu'il ne doutât pas que son désastre ne fût complet, il bouleversa l'un après l'autre tous les tiroirs du bureau où il serait son argent, quand il en avait. Cette recherche, entremêlée d'imprécations pittoresques, eut pour unique résultat une pièce de dix sous engagée dans une fente du meuble et qu'il jeta sur le tapis par un geste furibond.

— Allons, mon vieux, tout est dit! s'écria-t-il en croisant les bras sur sa poitrine d'un air sinistre; voici le dernier acte du mélodrame, il s'agit de soigner le dénouement.

Blondeau chargea ses pistolets où par une sorte d'ironie funèbre, il mit en guise de bourse le manifeste sur papier timbré qu'il venait de recevoir; puis, regardant la pendule qui marquait onze heures et quart:

— Je me tuerai à minuit, dit-il avec un accent lugubre. Et en attendant le moment fatal il se promena dans la chambre d'un pas lent et solennel.

A minuit sonnant, Blondeau s'approcha de la table où il avait posé les pistolets; il les regarda, les mania, les arma et finit par les remettre où il les avait pris.

— A une heure précise, je me ferai sauter la cervelle, dit-il alors; si je mens, que je sois traité de drôle et de polisson en plein foyer d'Opéra!

Une heure sonna comme avait sonné minuit, sans que Blondeau qui, si l'on en croyait sa physionomie farouche, caressait dans les plus tragiques replis de son âme les préliminaires du suicide, se déterminât à en venir au fait.

— Pourquoi faire un esclandre au milieu de la nuit? se dit-il, saisi d'un soudain respect pour le repos de ses voisins; le bruit du coup réveillerait tous les honnêtes bourgeois de la maison qui se figurerait une émeute et mourraient de peur dans leur lit. Épargnons-leur cette alarme; finissons-en sans incommoder personne. Rien ne presse, après tout; j'ai bien le temps de me tuer demain matin.

Sur cette réflexion dictée par un sentiment exquis des égards que se doivent entre eux les locataires, Blondeau se coucha et de plus il s'endormit. Le lendemain, en s'éveillant, il aperçut devant son lit un homme bien vêtu dont la voix venait d'interrompre son sommeil, et qui le saluait le sourire sur les lèvres.

— Monsieur, lui dit fort poliment cet inconnu, vous dormez de si bon cœur que je suis désolé de vous éveiller; mais la petite affaire pour laquelle je viens me soulever pas de retard, je suis garde du commerce, et...

— Qu'est-ce à dire? s'écria Blondeau en bondissant sous sa couverture, vous n'avez pas le droit d'entrer chez moi; avez-vous envie d'être jeté par la fenêtre?

Ainsi que la plupart des débiteurs forcés de souscrire des lettres de change, l'ami de Deslandes avait particulièrement étudié dans le code de procé-

— L'Avondbode annonce qu'une décision récente du roi des Pays-Bas permet à l'avenir l'admission du pavillon belge dans les ports des colonies hollandaises. Nous ne saurions dire jusqu'à quel point on peut compter sur l'exactitude de cette nouvelle.

— Les nouvelles arrivées hier de Luxembourg et allant jusqu'à lundi soir, annoncent que tout y était parfaitement tranquille; aucune nouvelle tentative n'avait été faite de la part des autorités néerlandaises pour occuper Marielange.

Depuis plusieurs semaines déjà, la Hollande a nommé les membres de la commission qui doit se réunir à Anvers, pour faire le règlement définitif de la navigation de l'Escaut, de la Meuse et des eaux intérieures, entre l'Escaut et le Rhin. M. Rochussen, secrétaire de la chambre de commerce d'Amsterdam et directeur de l'entrepôt de la même ville, qui avait été nommé commissaire et qui n'a pas accepté ces fonctions a été remplacé par M. Copes Van Hasselt, conseiller-d'état.

Cette commission doit, aux termes du traité de paix, être réunie à Anvers au plus tard le 7 de ce mois. Notre gouvernement ne peut donc retarder plus long-tems la nomination des commissaires belges.

On nous écrit de Bruxelles que la commission belge, qui doit se réunir à Anvers avec la commission hollandaise est nommée; elle se compose de:

MM. Charles Rogier, gouverneur président, avec faculté de déléguer.

Mesdach, directeur des contributions, douanes et accises de la Flandre-orientale.

Cateaux-Wattel, président de la chambre de commerce d'Anvers.

Jacobs, avocat et conseiller communal à Anvers.

Belpaire, greffier du tribunal de commerce à Anvers.

Max Lesoinne, président de la chambre de commerce de Liège.

Servais Joiris, négociant à Liège. (J. d'Anvers.)

On écrit de Francfort-sur-le-Mein, le 28 juin:

« Le Journal de Francfort annonce dans un article officiel l'échange des ratifications des traités hollandais-belge, et ajoute: Il a été porté à la connaissance de la diète, que S. M. le roi des Belges se propose d'accréditer près la confédération germanique, un agent diplomatique d'un rang élevé, et M. l'envoyé d'Autriche, président de la diète, a été autorisé à répondre d'une manière conforme aux intentions de S. M., à la lettre que le ministre des affaires étrangères de Belgique lui avait adressée à ce sujet. »

— Depuis le départ de l'Eendragt, premier navire hollandais qui soit entré dans nos bassins avec son pavillon déployé, quatre autres sont arrivés dans notre port; l'un d'eux est retourné immédiatement avec une cargaison de pierres à diguer. (Commerce.)

— On remarque à Londres depuis quelques jours qu'il y a moins de rareté d'argent et que le cours des fonds publics, des actions de la Banque et des chemins de fer, va en s'améliorant.

— On lit dans le Commerce belge:

Les cours des céréales, en Belgique comme en France, éprouvent un mouvement très marqué à la hausse, qui est ainsi expliqué par notre correspondance de Paris du 30 juin:

« Non seulement les ravages de la grêle ont été cette année plus nombreux et plus désastreux que de coutume, mais la pluie et les coups de vents ont mêlé beaucoup de blés dans les meilleures plaines. Le temps froid et humide qui succède aujourd'hui inspire quelques craintes, et dans un rayon assez étendu autour de Paris, on se plaint que l'épiage est loin de présenter satisfaction complète. Quoi qu'il en soit, les fermiers détenteurs de blé se montrent peu disposés à se défaire de tout ce qu'ils peuvent avoir encore avant d'être mieux fixés sur les résultats de la prochaine récolte. »

Le mouvement du port d'Anvers pendant le mois de juin dernier donne les résultats suivants: il est entré y compris le navire neuf FANNY, lancé au Stocketzel, 137 navires, formant ensemble 25,344 tonneaux, soit en moyenne 185; savoir sous pavillons: Belge 37, Français 9, Américains 7, Anglais 15, Hollandais 1 (par mer), Danois 9, Suédois 5, Norwégiens 5, Hanovriens 20, Prussiens 12, Mecklembourgeois 7, Autrichiens 5, Napolitains 2, Hambourgeois 1, Bremois 1, Russes 2, Kniphausien 1. Ils provenaient: de la France 19, (10 Belges), de l'Angleterre 19 (7 Belges), de l'Amérique 4 (1 Belge), du Nord 55 (3 Belges), de la Hollande (par mer) 11 (7 Belges), du Brésil 6 (1 dito), de la Méditerranée 4, de l'Espagne 1, des Grandes-Indes 4, de l'île de Cuba 6 (2 Belge), de St-Domingue 2, de la Turquie et Mer-Noire 4, de l'Afrique 1.

dure le titre de la contrainte par corps; il invoqua donc d'une voix arrogante l'inviolabilité de son domicile, cita l'article de la loi, et conclut en parlant de sa canne, comme font les marquis dans les comédies de l'ancien répertoire.

Puisque vous êtes légiste, lui dit sans s'émouvoir l'officier ministériel, je suppose que vous avez lu jusqu'au bout le paragraphe 5 de l'article 781, auquel vous venez de faire allusion. Veuillez me rendre la justice de croire que je connais mon métier. Je ne me serais certainement pas permis d'entrer chez vous sans avoir moi-même jugé de paix qu'il n'y avait rien de votre salon. D'autre part, le soleil est levé, vingt-quatre heures se sont écoulées depuis la signification du jugement qui vous condamne; tous mes papiers sont parfaitement en règle. Vous voyez donc bien, Monsieur, que ce que vous avez de mieux à faire est de vous lever et de nous accompagner de bonne grâce.

Le débiteur, pris au gîte, reconnu que toute résistance et même toute discussion serait inutile. Il se jeta hors de son lit avec un dépit si furieux que le garde du commerce prenant ce saut désordonné pour un préliminaire d'agression, s'élança vers la table où il venait d'apercevoir les pistolets qu'il crut préparés contre lui; de chaque main il en saisit un et les dirigea tous deux à la fois vers l'homme dont il redoutait la violence.

— Ils sont chargés, s'écria-t-il; voulez-vous m'assassiner? s'écria Blondeau qui à la vue des canons braqués sur lui fut subitement guéri de son envie de suicide.

— S'ils sont chargés, raison de plus pour que je m'en empare, répondit l'agent ministériel; vous ne plaisantiez pas, à ce qu'il paraît. Vous voulez donc commettre un meurtre?

Le débiteur sourit avec une superbe dédain.

— N'avez pas peur, dit-il, ce n'est pas à votre infime individu que j'en voulais; c'est à moi. Un instant plus tard vous n'auriez trouvé dans mon lit qu'un cadavre. Mais, puisque le sort en a décidé autrement, et que je suis désarmé, faites de moi ce que vous voulez.

Une heure après Blondeau de Gustan fut écroué dans la prison de la rue de Clichy. Il y était délégué depuis une douzaine de jours, lorsque le substitut s'y présenta dans une disposition d'esprit tellement complexe, que la meilleure manière de l'expliquer clairement serait de la décomposer par une opération imitée des sciences chimiques. En admettant la possibilité d'une pareille analyse, voici quel en eût été le résultat:

Habitude amicale. 2/10es.

Rancune causée par le duel. 1 id.

Indignation de créancier lésé. 7 id.

On voit par ce calcul, qu'en ce moment dans le cœur de Deslandes les sentiments acerbés l'emportaient de beaucoup sur les sympathies affectueuses. Si depuis sa cellule Blondeau avait pu apercevoir le geste de colère avec lequel le substitut heurta le marteau sur la porte de la prison, il est probable qu'il aurait demandé à ses gardiens comme une faveur insigne de le préserver de la visite de son ancien ami.

CHARLES DE BERNARD.

(La suite à un prochain numéro.)

Les bateaux à vapeur, représentant 6571 tonneaux ont fait onze voyages et amené 748 passagers, savoir : L'ANTWERPEN de Londres 4 voyages 285 pass.; le Sono idem, 4 voy. 442 pass.; la PRINCESSE VICTORIA Hambourg 1 voy. 15 pass.; BRUGES, idem 1 voy. 2 pass.; le HAVRE, du Havre 1 voy. 4 pass.

ACTES OFFICIELS.

POSTES. — RELATIONS ENTRE LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS PAR LES BUREAUX D'ANVERS ET DE BREDA.

Le ministre des travaux publics fait savoir, que par suite d'arrangements provisoires entre les directeurs des bureaux des postes à Anvers et Breda, la transmission des correspondances passant par ces bureaux, sera réglée, à dater du 1er juillet prochain, de la manière suivante :

1° L'affranchissement des lettres de Belgique pour les Pays-Bas ne sera plus obligatoire; 2° Il sera facultatif aux envoyeurs de laisser le port entier de ces lettres à charges des destinataires ou de payer l'affranchissement soit jusqu'à destination, soit jusqu'à la frontière;

3° Les journaux et autres imprimés que l'on voudra envoyer de Belgique dans les Pays-Bas devront être affranchis jusqu'à destination et paieront un décime par journal ou feuille d'impression;

4° La taxe des lettres affranchies en Belgique pour les Pays-Bas ainsi que de celles qui seront envoyées affranchies de ce dernier pays en Belgique, se composera, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 29 décembre 1835, 1° du port interne belge, et 2° de la taxe qui doit être remboursée à l'office néerlandais (voir ci-après le tarif du bureau de Breda);

5° Les lettres d'Anvers pour les Pays-Bas, passant par Breda et réciproquement, seront assujéties, pour le parcours entre Anvers et à la frontière, à une taxe de deux décimes par lettre simple.

Il n'est pas inutile de rappeler à cette occasion que les lettres de Belgique pour les parties de territoire cédées dans le Limbourg et le Luxembourg, continuent à être expédiées vers leur destination sans qu'il soit nécessaire de les affranchir.

Bruxelles, le 30 juin 1859. Le ministre des travaux publics, NOTOMBE.

Tarif du bureau des postes de Breda.

Alkmaar, 5 décimes; Almelo, 6; Alphen, 4; Amersfoor, 4; Amsterdam, 5; Apeldoorn, 5; Arnhem, 5; Assen, 6; Bergen-op-Zoom, 5; Beverwyk, 5; Bommel, 3; Breda, 2; Brielle, 4; Delft, 4; Delfzijl, 7; Deventer, 5; Dirksland, 2; Doornburg, 5; Dokkum, 7; Dordrecht (Dort), 3; Edam, 5; Eindhoven, 3; Elburg, 5; Enkhuizen, 5; Enschede, 6; Geertruidenberg, 2; Ter Goes, 4; Gorinchem (Goreum), 3; Gouda, 4; Grave, 4; S'Gravenhage (La Haye), 4; Groningen, 6; Haarlem, 5; Hardevyk, 5; Harlingen, 7; Hattem, 5; Heerenveen, 6; Den Helder, 6; Hellevoetsluis, 4; Helmond, 4; S'Hertogenbosch (Bois-le-Duc), 5; Hensden, 3; Hoorn, 5; Kampen, 5; Leerdam, 5; Leeuwarden, 6; Leyden, 4; Maastruis, 4; Medemblik, 5; Meppel, 6; Middelburg, 5; Monnikendam, 5; Naarden, 4; Nymegen, 4; Oldenzaal, 6; Oostburg, 5; Oudbeyerland, 5; Purmerend, 5; Rotterdam, 5; Rozendaal, 2; Schiedam, 5; Schoonhoven, 5; Sneek, 6; Steenberg, 5; Terneuzen, 4; Thiel, 4; Tholen, 5; Tilburg, 2; Utrecht, 4; Vlaarding, 4; Vlissingen (Flessingue), 5; Wageningen, 5; Willemstad, 5; Winshoten, 7; Winterswyk, 6; Woerden, 4; Woudrichem, 3; Zaandam, 5; Zierikzee, 4; Zutphen, 5; Zwolle, 5.

Un arrêté royal du 30 juin porte : Revu l'art. 3 de la loi du 5 juin courant, portant que pour faire face, en partie, au remboursement du péage sur l'Escaut, il sera prélevé trois centimes additionnels sur les droits de douane, de transit et de tonnage, à partir de la date qui sera fixée ultérieurement par le gouvernement;

Sur la proposition de notre ministre des finances, nous avons arrêté et arrêtons : A partir du huit juillet prochain, les centimes additionnels aux droits de douane, de transit et de tonnage, fixés à quinze, par l'article 1er de la loi des voies et moyens du 21 décembre 1858 sont portés à dix-huit pour cent du principal.

Par arrêté royal, du 30 juin dernier, la loi de 5 juin 1859, relative à la circonscription administrative du Limbourg est déclarée exécutoire à partir de la publication du présent arrêté.

Par arrêté du 28 juin dernier, M. Charles Beer, qui a rempli jusqu'à ce jour les fonctions d'inspecteur des machines à vapeur dans la province de Liège, est nommé conducteur de 3me classe du corps des mines et attaché au service de la 3me division (Liège et Limbourg).

Le Moniteur public : 1° un arrêté royal du 25 juin dernier, approuvant les modifications apportées par acte passé devant M. Radelet, notaire à Ougrée, aux statuts de la société anonyme dite Fabrique de fer d'Ougrée.

Parmi ces modifications nous remarquons les suivantes : La société pourra émettre quinze cents obligations de chacune de mille francs, portant intérêt, et donner pour garantie de ces obligations hypothèque sur tous les immeubles de la société, en stipulant les conditions les plus favorables et les époques de remboursement.

Les dividendes seront payés en coupons d'actions non productifs d'intérêt, mais échangeables toutes les fois qu'ils seront réunis en sommes de mille francs, en une action de la société donnant les mêmes droits que celles de première émission; à cet effet, le conseil d'administration pourra émettre les cinq cents actions, dont il est fait mention à l'article huit.

CONSEIL PROVINCIAL.

Séance du 2 juillet. — La séance s'ouvre à onze heures. Absents : MM. Closset, Copis, David, Delfosse, Dumont, Flechet, Francoet, Grosfils. — Messieurs Nivard, Lhonneux et Vandensteen fils sont au bureau. Le premier, doyen d'âge, en qualité de président, les deux autres comme secrétaires. M. le gouverneur se lève et s'adresse dans les termes suivants :

Messieurs, Convoqués aux termes de la loi pour la session ordinaire du conseil provincial, vous vous empressez de venir accomplir le mandat qui vous est confié.

Votre mission, messieurs, est la même pour tous les membres de cette honorable assemblée, c'est de concourir au bien-être de la province et la pensée du gouvernement est conforme à la vôtre; car je n'ai d'autres instructions que de rechercher les

moyens de la faire jouir de tous les résultats avantageux de nos institutions, qui seront durables et toujours fortes, parce que toujours nous les respectons.

Depuis votre dernière session, votre députation permanente, justifiant la confiance dont vous l'avez investie a traité avec zèle et sollicitude les nombreuses affaires que vous avez renvoyées à son examen ou soumises à ses décisions.

L'exposé de la situation de la province sous le rapport administratif qui va vous être présenté vous fera connaître les travaux de ce collège, en même temps qu'il contribuera à vous faire apprécier les besoins que réclament encore particulièrement votre attention et les ressources dont vous pourriez disposer pour de nouvelles améliorations.

Attentive à se conformer à vos vœux, l'administration a soigné également les intérêts moraux et les intérêts matériels de la province et rien n'a été négligé par le gouvernement pour le développement de la prospérité du pays.

Les communications qui peuvent le plus y contribuer sont ouvertes et améliorées; d'autres, fort importantes, vont être créées; les travaux en seront incessamment mis en adjudication et le chemin de fer, cette merveille de notre siècle, pour le continent, arrive au centre de la cité.

Si quelques-unes de ces grandes entreprises et d'autres également utiles, telle que l'amélioration de la navigation, ont paru éprouver des retards, c'est que souvent l'instruction requise, les questions d'art, les droits de la propriété et les formalités voulues par les lois et les réglemens ont commandé ces délais.

Mais le gouvernement a prouvé suffisamment, et c'est une justice qu'on lui rendra dans tous les temps, qu'il n'omet, quand il le peut sans augmenter les charges du peuple, aucun des moyens propres à favoriser l'accroissement de notre industrie et notre richesse territoriale.

Le concours de vos lumières, messieurs, les conseils de votre sagesse et de votre expérience lui sont encore nécessaires pour achever de réaliser le bonheur de notre belle province et cet appui ne lui manquera pas. Vos honorables antécédents sont un sûr garant du dévouement et du zèle éclairé que vous apporterez toujours dans l'exercice de vos fonctions.

Nous gouverneur de la province de Liège, vu l'article 43 de la loi du 30 avril 1836, déclarons au nom du roi que la session du conseil provincial de Liège pour la présente année est ouverte.

On procède à la formation du bureau définitif. M. Nagelmackers est nommé président à l'unanimité des voix moins une. La nomination du vice-président est plus laborieuse.

Au premier tour de scrutin M. Davignon obtient 21 voix, M. Destriveaux en obtient 20, mais le nombre des bulletins se trouvant supérieur d'un au nombre des votans on recommence.

Au second tour, M. de Berlaumont étant arrivé, il y avait 41 voix, le résultat du scrutin donne 20 voix à M. Davignon, 20 à M. Destriveaux, et 1 à M. Nagelmackers.

Au scrutin de ballottage, M. Davignon obtient 21 voix, M. Destriveaux 20; un bulletin portant cinq noms, parmi lesquels figure le nom de M. Davignon, on soulève la question de savoir si ce bulletin peut être considéré comme valable en faveur de M. Davignon, ou s'il doit être annulé. Mais sur une observation de M. Lombard, qui rappelle au conseil un article du règlement portant qu'au scrutin de ballottage les bulletins sont nuls, lorsqu'ils ne portent le nom d'aucun de ceux entre lesquels le ballottage a lieu; le bureau décide que le bulletin sera valable. En conséquence, M. Davignon est nommé vice-président.

MM. Ernst et Dubois, juge, sont ensuite nommés secrétaires à la presque unanimité des voix.

MM. Nagelmackers, Ernst et Dubois prennent place au bureau : le premier remercie l'assemblée du témoignage d'estime qu'elle vient de lui donner pour la quatrième fois, et promet tout le zèle dont il sera capable.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Delfosse, qui fait part au conseil qu'il donne sa démission de conseiller provincial et de membre de la députation permanente.

Voici cette lettre : 1er Juillet 1859.

A messieurs les membres du conseil provincial.

Messieurs,

Vous savez que je me suis mis sur les rangs aux dernières élections pour la chambre des représentants, et que j'ai échoué, si toutefois on peut appeler 900 voix librement données à celui qui n'avait ni places, ni honneurs, ni argent à offrir.

Personnellement, j'ai d'autant moins à me plaindre de ce résultat que j'ai encore eu pour moi la majorité des électeurs de la ville, c'est-à-dire de ceux qui m'ont confié deux fois les fonctions d'échevin, deux fois celles de conseillers de régence, et qui en dernier lieu m'ont appelé à l'honneur de siéger parmi vous.

Mais un fait grave et inattendu s'est en même temps manifesté M. Raikem, dont les opinions politiques sont sous bien des rapports, entièrement opposées aux miennes, a eu en ville un suffrage de plus que moi, il en a eu beaucoup plus que les autres candidats libéraux. Je m'attendais bien à la réélection de M. Raikem, mais je pensais qu'elle aurait lieu à l'aide des électeurs des campagnes et que la grande majorité des électeurs de la ville se prononceraient contre lui.

L'événement ayant trompé mon attente, je me trouve dans une position où je ne saurais consentir à rester, parce qu'elle me paraît fautive, et dont je ne puis sortir qu'en donnant ma démission de conseiller provincial et de membre de la députation permanente.

Je n'ai jamais ambitionné les fonctions publiques pour les avantages qu'elles procurent, car ces avantages, quels que grands qu'ils soient, ne valent pas pour moi les douceurs de la vie privée. Je les ai toujours considérés comme une mission à remplir, comme un moyen de faire triompher la cause libérale.

Cette mission, je l'avais acceptée, parce que je croyais qu'il y avait identité de vues, au moins sur les points principaux, entre ceux qui m'avaient élu et moi, parce que je croyais pouvoir être à la fois fidèle à mon mandat et à mes convictions.

Maintenant il ne m'est plus permis d'avoir cette croyance; ceux-là qui ont élu M. Raikem et repoussé mes amis politiques ne peuvent vouloir comme moi ni la réforme électorale, ni l'organisation prompte et convenable de l'enseignement primaire et moyen, ni la prospérité des universités de l'état, ils ne peuvent vouloir comme moi que le clergé soit contenu dans de justes bornes et que l'on donne à l'administration une direction conforme aux intérêts généraux.

En votant à la fois pour M. Raikem et pour moi, ils ont donné une preuve d'estime pour mon caractère, mais nullement de sympathie pour mes opinions : dans cet état de choses, je dois, tout en leur témoignant ma reconnaissance, leur remettre le mandat qu'ils m'avaient confié, et qui n'avait de prix, à mes yeux, qu'autant que je pouvais y attacher l'idée d'une adhésion aux principes que je professe et que je tenais à défendre en leur nom comme au mien.

Je vous prie, Messieurs, de croire que ce n'est pas sans regret que je vous quitte, et je saisis aussi cette occasion pour exprimer à mes collègues de la députation la peine que j'éprouve de n'avoir pu, à cause de l'état de ma santé, prendre part à leurs derniers travaux.

J'ai l'honneur, etc.

Cette lecture semble produire une vive impression sur l'assemblée. Le conseil procède à la nomination d'une commission de cinq membres chargée de répartir tous les membres du conseil en cinq commissions qui auront à examiner les différentes affaires soumises aux délibérations du conseil.

Cette commission se compose de MM. Arnould (52 voix); de

Potesta (50); Richard-Lamarche (50); Davignon (50); Delexhy (22);

Après s'être retirée quelques instans, cette commission rentre en séance et fait connaître la composition des commissions. Elle est à peu près comme celle des années précédentes.

La séance est levée à 2 heures.

Après demain, séance publique à neuf heures.

VOITURES DE PLACE.

Nous avons inséré dernièrement la réclamation d'un de nos abonnés qui avait eu à se plaindre des exactions que commettent fréquemment les cochers des voitures de place. Nous l'avons reproduite avec d'autant plus d'empressement qu'elle signalait un fait positif; or jusqu'ici, bien que les plaintes eussent été nombreuses, elles n'avaient pas été assez précises pour pouvoir donner lieu à une poursuite. L'autorité communale, désireuse de réprimer ces abus, s'est émue de notre publication; elle a mandé au bureau de police le cocher dont il s'agissait, lequel a reconnu exacts les faits tels que nous les avons publiés. L'auteur de la réclamation a été appelé chez M. le commissaire de police qui en a dressé procès-verbal et qui va poursuivre l'affaire.

Il est nécessaire que l'on fasse un exemple, cela importe au public victime de ces abus, et aux entrepreneurs qui en souffrent également. En effet, beaucoup de personnes, les dames surtout, ayant été obligées de payer plus que le tarif n'exige, pour éviter une altercation, se dispensent maintenant de prendre des voitures de place. Ce sont les personnes qui se font conduire hors ville qui craignent le plus d'être lésées; car elles ne sont là à portée d'aucune autorité qui puisse leur faire rendre justice et à qui elles puissent dénoncer les exactions dont elles ont à se plaindre. Nous croyons qu'il y aurait un moyen de remédier à cet abus : ce serait d'obliger les entrepreneurs à déposer dans chaque voiture, un petit livret coté et paraphé par l'autorité, auquel serait joint un crayon, et qui servirait à recueillir les réclamations et observations des voyageurs. Par là les entrepreneurs eux-mêmes et l'autorité seraient avertis. Ce moyen nous a été suggéré par l'arrêté du 24 novembre 1829 relatif aux diligences et cochers d'eau, et un autre plus récent, relatif au chemin de fer, lesquels prescrivent cette mesure.

Nous avons aussi remarqué que plusieurs voitures ne contiennent pas, dans un lieu apparent, le tarif, ainsi que l'exige le règlement du conseil communal.

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public que les plaintes qu'on pourrait avoir à former contre le service des voitures de place, doivent être adressées soit à l'un des commissaires de police, soit au bureau central de l'hôtel-de-ville, soit au bureau de permanence établi à côté du corps de garde des pompiers; et qu'il importe de désigner exactement le n° de la voiture.

Il rappelle en même temps que le tarif des courses de ces voitures sans distinction, est fixé comme suit, et qu'il est interdit aux cochers de rien exiger au-delà des prix qui y sont indiqués.

TARIF.

VOITURES.

En été, le service commencera à 7 heures du matin pour finir à 11 heures du soir. — En hiver, à huit heures du matin pour finir à 10 heures du soir, ou, les jours de spectacle, seulement après la représentation.

1° LA COURSE.

Intérieur de la ville. A. Pour une personne, Frs. C. 50 1 " B. Au-delà d'une personne, 1 " 1 50

Ville et faubourgs. Sans distinction du nombre de personnes, 1 " 1 50

NB. Est considéré comme une simple course le fait d'aller prendre les personnes dans un lieu indiqué pour les conduire dans un autre. Si la voiture est obligée d'attendre, il sera payé 25 ou 50 centimes en sus du prix de la course, selon qu'il s'agira de voitures à un cheval ou à deux chevaux, pour tout quart-d'heure d'attente après l'instant de l'arrivée de la voiture.

2° A L'HEURE.

Sans distinction de ville et faubourgs, première heure, 1 50 2 50

Chaque quart-d'heure en sus, 25 " 50

Ou l'heure, 1 " 2 "

3° COURSES HORS LA COMMUNE.

A. Jusqu'à une demi-lieue des limites de la commune, la course et retour, 1 50 3 "

On repartira un quart-d'heure après l'arrivée sans augmentation de prix.

Chaque quart-d'heure en sus, 25 " 50

B. Au-delà d'une demi-lieue et jusqu'à une lieue, la course et retour, 2 " 3 50

On repartira également un quart-d'heure après l'arrivée sans augmentation de prix.

Chaque quart-d'heure de plus se paiera, 25 " 50

Sont compris dans ce rayon : Grivegnée, Tilleur, Ougrée, Coronmeuse, Jupille et le cimetière de Robertmont.

C. Jusqu'à une lieue et demie, la course et retour

On repartira une demi-heure après l'arrivée sans augmentation de prix.

Chaque quart d'heure en sus se paiera, 25 " 50

Sont compris dans ce rayon : Chênée, Herstal, Jemeppe et Seraing.

D. Jusqu'à deux lieues, la course et retour, 4 50 7 "

On repartira une heure après l'arrivée sans augmentation de prix.

Chaque quart d'heure de plus se paiera, 25 " 50

Sont compris dans ce rayon : Chaudfontaine et Chokier.

4° EXCEPTIONS.

1° Prés de Droixhe (les jours de courses de chevaux), la course, 2 " 4 "

2° Ans et Glain (station du chemin de fer), la course, 2 50 5 "

NB. Le tarif ne comprend pas le droit de barrière, qui se paie en sus.

Ce tarif, rappelant le numéro de la voiture, et placé, en petit placard imprimé, dans un châssis de verre, sera disposé dans l'intérieur de la voiture de manière à être facilement lu.

A Liège, le 26 juin 1859. Le président, J. J. TILMAN.

SPA.

La saison de Spa est à peine ouverte, et déjà trois numéros de la liste des étrangers ont été publiés. Le nombre des visiteurs se montait au 18 juin à 455. L'étranger continue à trouver dans ce lieu célèbre, tout ce qui contribue aux charmes et aux agréments de la vie; cabinets littéraires, salons d'assemblées et de jeux, spectacle et bals, hôtels élégamment meublés, cafés et tables d'hôtes très-bien servies.

On trouve au salon littéraire, place Pierre-le-Grand, tenu par M. Edouard Dommarter, les journaux anglais, français et belges; un grand assortiment de livres français, anglais, allemands, italiens, etc.

Trois séances de jeux ont lieu par jour dans l'une des salles de la Redoute; à midi, à 5 heures de relevée et à 9 heures du soir.

Le théâtre s'ouvrira le 15 de ce mois; il y aura trois représentations par semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi, et deux bals seront également donnés chaque semaine, au local de la Redoute, le mercredi et le samedi.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE DU 2 JUILLET. Naissances : 5 garçons, 1 fille. Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme.

Les bourgmestre et échevins invitent les parents de Mathieu Simonis, sergent au 15^e régiment de réserve, de Louis Pierre de Mey, sans profession, domiciliés à Liège, à se rendre au bureau de l'état-civil pour affaires relatives à l'administration.

ANNONCES.

BAL Jeudi 4 et Dimanche 7, à la Grande-Salle du Moulin, chez PIEDBOEUF, à Herstal. 815

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

AVIS Pour Surenchérir.

Jusqu'inclus le 5 JUILLET 1859, on peut Surenchérir d'un vingtième du prix :

1^o Une MAISON à porte cochère, cour, remise et écurie, située à Liège, rue Féronstrée, n^o 592, adjudgée provisoirement pour trente-cinq mille cent francs, fr. 55,100

2^o Et une autre MAISON, sise en la même ville, sur la Place St.-Pholien, n^o 545, adjudgée préparatoirement pour la somme de cinq mille trois cents francs, frs. 5,300

Par déclaration à faire en l'étude de maître DE BEFVE, notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n^o 281-19, à Liège. 759

VENTE

deux Pièces de Terre, SITUÉES A ROCOUR.

MARDI 9 JUILLET 1859, à 9 heures du matin,

M^o DELBOUILLE, notaire, procédera en son étude rue Ste. Croix, à Liège, à la VENTE de DEUX PIÈCES DE TERRE dont suit la désignation :

1^o Une de 15 ares 7 centiares, située lieu dit au chemin de Lantin, tenant aux représentants l'abbé Foulon.

2^o Et une de 8 ares 72 centiares, sise sur les batteries, joignant aux enfans Nic. Malaise et à Bertrand Ravet.

S'adresser pour connaître les conditions audit notaire, lequel est chargé de PLACER en PRÊT sur hypothèque 10 à 15,000 francs à 4 p. c.

A VENDRE, RENDRE OU LOUER,

A un prix avantageux, pour en jouir présentement,

UNE GRANDE MAISON,

PROPRE A TOUT COMMERCE,

Sise rue Haute-Sauvinière, à Liège, cotée 859.

S'adresser à M^o DELBOUILLE, notaire à Liège. 812

ADMINISTRATION

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VENTE

DE BEAUX ET

BONS CHEVAUX

La vente des BEAUX ET BONS CHEVAUX de l'artillerie et du train, devenus inutiles par le passage du pied de guerre au pied de paix, CONTINUERA JEUDI, 4, et LUNDI 8 juillet, à 10 heures, dans la cour du Palais à Liège. Les chevaux qui seront vendus le 4 juillet proviennent de la dernière remonte et ne sont âgés pour la plus part que de 4, 5 et 6 ans. 816

VENTE

D'IMMEUBLES,

SIS A ANS.

LUNDI 15 JUILLET 1859, à 5 heures de l'après-midi, en la demeure de M. Noël FALISE, cabaretier à Ans, à l'enseigne de Marengo, M^o DE BEFVE, notaire à Liège procédera à l'adjudication publique aux enchères,

d'une Maison,

Sise à Ans,

En lieu dit Hiver, numéros 510 et 511, auprès de l'ancienne houillère Hardy, avec un jardin de 2 verges grandes environ, tenant d'un côté à M. Verdin, d'un autre au chemin de fer et d'un 3^e côté aux enfans Rouha.

Immédiatement après la vente ci-dessus, le même notaire procédera également, au local susdit, à l'adjudication

d'une autre Maison,

Sise aussi à Ans,

En lieu dit au Haut-Tige, n^o 515, avec cour, contenant 2 ares 56 centiares.

S'adresser, pour connaître les conditions, audit notaire DE BEFVE, et à M. DANTHINNE, quai sur Meuse-à-l'Eau, n. 946.

Vente de Fleurs.



VENDREDI 5 JUILLET prochain, vers les 2 heures de relevée, il sera Vendu à la Salle de Vente de A. DUVIVIER, rue Velbruck :

14 Grenadiers de 10 à 12 pieds d'élevation.

- 12 Lauriers de 6 à 8 pieds d'élevation. 2 Oleanders doubles de 9 id. 2 Id. simples de 10 id. 16 Id. de 7 à 8 id. 9 beaux Jasmins jaunes. 2 Figuiers. 2 Lauriers thym. 805

A LOUER présentement, UNE MAISON avec jardin, rue des Sœurs-Grises, n^o 55.

S'adresser pour la voir et connaître les conditions à M. JENT-COT, rue Neuvice, n^o 24. 410

A LOUER, pour en jouir de suite, une fort belle et spacieuse MAISON, fraîchement décorée, avec grands salons et salle de bains. Cette maison est chauffée par un calorifère et peut se louer avec ou sans remises et écuries.

On pourrait, si on le désire, y joindre un autre vaste bâtiment séparé du premier par une cour. L'ensemble est très-convenable pour un hôtel ou tout autre établissement industriel. — S'y adresser rue Hors-Château, n^o 1. 746

PROVINCE DE LIEGE.

TRAVAUX A EXECUTER AUX RIVIERES

AVIS.

MARDI 16 JUILLET 1859, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et sous l'approbation ultérieure de la députation, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères, des Travaux ci-après ; savoir :

1^o Construction d'un pontceau sur le ruisseau d'Ampsin en remplacement du pontceau de charpente existant.

2^o Construction d'un pontceau sur le ruisseau des Awirs, en remplacement de celui existant.

3^o Réparations à exécuter à la digue de Chertal, sur la rive gauche de la Meuse, audit Chertal.

4^o Reconstruction d'une partie du mur du quai, le long de la rive gauche de la Meuse, au rivage en aval du pont à Hay.

5^o Construction d'une partie de chemin de halage de la rivière de Vesdre, à l'endroit dit Col del Nol à Chaudfontaine, et reconstruction d'une partie endommagée du chemin existant au même endroit.

6^o Réparations à la berge de la même rivière, à l'estacade de Vaux-sous-Chevremont, vis-à-vis la prise d'eau de l'usine du sieur de Coune-Grisard.

7^o Curement à exécuter dans le lit de la rivière de l'Embleve, entre Remouchamps et Douxflamme.

Les devis sont déposés à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement. Liège, le 28 juin 1859.

VENTE

DE

Terrains communaux.

Le LUNDI 8 JUILLET 1859, à neuf heures,

Chez M. d'ARCHAMBEAU, receveur communal à Soumagne, M. VARLET, notaire à Beyne, procédera à la VENTE aux enchères publiques : 1^o du CHEMIN, dit Visé-Voie, appartenant aux communes de Micheroux et Soumagne; et 2^o de 22 PARCELLES de TERRAIN appartenant à la commune de Soumagne. — S'adresser en l'étude dudit notaire, pour en connaître le détail et le cahier des charges.

NOUVELLE PUBLICATION LITTÉRAIRE.

MELANGES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES;

PAR

M. L. POLAIN,

Conservateur des Archives de la province de Liège,

1 volume in-18^o de près de 400 pages. Prix : 2 frs. 50 c.

En vente, chez MM. DESOER, RENARD-COLLARDIN et LEROUX, à Liège, et chez les principaux libraires du royaume.

Véritable Essence

CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE

DE BRETON, PHARMACIEN, RUE D'ARGENTEUIL, 51, A PARIS.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun remède n'était comparable à cette ESSENCE POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES, DES DARTRES, et généralement de toutes les maladies qui sont dues à une acréte ou à un vice du sang. Véritable sudorifique, dépuratif par excellence, elle est la seule reconnue spécifique par les premiers docteurs de Paris, pour combattre avec succès les accidents qui suivent l'usage immodéré du mercure. 4 f. le flacon avec l'instruction. Dépôt chez M. Decamps, ph., rue de la Régence, à Liège, où se trouve aussi la Pomme du célèbre Dupuytren, contre la perte de la chevelure.

VILLE DE LIEGE.

INTERDICTION EN VENTE DES FRUITS NON MURS.

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle aux marchands que la chose concerne, que l'exposition en vente de fruits non murs est prohibée par la loi, et il les prévient qu'une surveillance sévère sera exercée à cet égard par la police.

A Liège, le 26 juin 1859.

Le président, J. J. Tilman.

TARIF DES VOYAGEURS.

Table with columns: STATIONS DE DÉPART, STATIONS DE DESTINATIONS (A BRUXELLES, A MALINES, A ANVERS), and various fare rates for different classes of travel.

BOURSES.

PARIS, LE 1er JUILLET.

Table of stock market prices for Paris, including items like 5 p. c., 4 p. c., and various bonds.

AMSTERDAM, LE 1er JUILLET.

Table of stock market prices for Amsterdam, including items like Dette active, Espagne, and various bonds.

ANVERS, LE 2 JUILLET.

Table of stock market prices for Antwerp, including items like Anvers, Dette act., and various bonds.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations like Amsterdam, Rotterdam, and London.

BULLETIN DE BOURSE.

Bourse de la plus complète nullité. Toutes les valeurs étaient offertes à la cote. Les fonds d'Espagne étaient aussi négligés que les autres, on les cote 18 5/4 p et il y avait 18 11/16 A.

BRUXELLES, LE 2 JUILLET.

Table of stock market prices for Brussels, including items like Dette active, Emp. Rothschild, and various bonds.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 2 JUILLET.

List of arrivals at Antwerp port, including items like Le brick anglais St-George, La goelette anglaise Euphemia, etc.

VIENNE, LE 25 JUIL.

Métalliques 5 p. c., 107 9/10. — Actions de la Banque 1514.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liège, n^o 622.